# Procès-verbal de la réunion inaugurale du Conseil

Date : Le mardi 19 novembre 2024

Heure : 15 h 30

Lieu : Salle Nouvel-Ontario

**PRÉSENCES**

**Conseillères et conseillers scolaires :**

Julie Allen

Monique Aubin-Gagné

Claude Berthiaume

Josée Bisson

Louise Essiembre

Paul Gervais

Raymond Joanisse

Marcel Legault

Roger Lemoyne

Marcel Montpellier

Suzanne Salituri

Luc Tessier

**Élèves conseillers :**

Mélanie Denis-Plante

Lydia Raddon

**Membres du personnel :**

Maryse Barrette, surintendante d’affaires et de finances

Amélie Cyr, directrice du Service des communications et des relations externes

Tracey-Lynn Foucault, surintendante de l’Éducation

Paul E. Henry, directeur de l’Éducation et secrétaire-trésorier

Lorraine Mainville, adjointe exécutive (secrétaire de séance)

Tracy Rossini, directrice exécutive de l’apprentissage

Josée Ruddy, directrice du Service des ressources humaines

Michel Séguin, directeur du Service des bâtiments (Teams)

**MEMBRES DE L’AUDITOIRE**

Jean-François Boulanger, directeur de l’Éducation, Consortium Centre Jules-Léger (Teams)

Tom Michaud, surintendant de l’Éducation, Saskatchewan Rivers Public School Division (Teams)

1. Ouverture de la séance

En tant que secrétaire-trésorier, M. Henry ouvre la séance à 15 h 34.

1. reconnaissance du territoire

M. Henry prononce la reconnaissance du territoire autochtone.

1. prière

M. Legault récite la prière.

1. Appel nominal (Motion 24-101 retirée)

Tous les membres sont présents.

1. Adoption de l’ordre du jour

PROPOSÉ PAR : Mme Allen RÉSOLUTION : 24-102

APPUYÉ PAR : M. Joanisse ADOPTÉE

**« QUE le Conseil approuve l’ordre du jour de la réunion inaugurale du 19 novembre 2024 tel que présenté. »**

1. Déclaration de conflits d’intérêts Sans objet
2. [code de conduite des conseillers scolaires](http://docs.nouvelon.ca/doc/DA/GOU08_00.docx) (gou 8.0)

M. Henry note que le code de conduite est déposé à la séance d’organisation à titre de rappel annuel et souligne l’importance d’y adhérer.

1. règlement de procédure 98-01
   1. Nomination de scrutateurs – Article 3.5.1

M. Henry nomme Mme Barrette et Mme Foucault à titre de scrutatrices.

* 1. Procédure électorale – Articles 3.4 à 3.7

M. Henry attire l’attention aux articles du Règlement de procédure 98-01 qui définissent les procédures électorales à suivre.

1. élection à la présidence

M. Henry invite les membres à soumettre les candidatures au poste de présidence du Conseil.

La candidature de Mme Salituri est proposée par Mme Aubin-Gagné et appuyée par Mme Allen.   
M. Henry demande à Mme Salituri si elle accepte la nomination. Elle accepte. M. Henry demande une deuxième et troisième fois s’il y a d’autres candidatures. N’en voyant pas, il déclare Mme Salituri élue à la présidence par acclamation.

PROPOSÉ PAR : Mme Aubin-Gagné RÉSOLUTION : 24-103

APPUYÉ PAR : Mme Allen ADOPTÉE

**« QUE le Conseil scolaire catholique du Nouvel-Ontario déclare Mme Salituri élue par acclamation à la présidence du Conseil, pour un mandat d’un an se terminant le  
14 novembre 2025. »**

1. mot de la présidence élue

Mme Salituri prend dès lors le fauteuil. C’est avec gratitude et humilité qu’elle poursuit son rôle de présidente. Elle exprime sa reconnaissance envers ses collègues de leur confiance et soutien. Elle partage ses engagements auprès du Conseil scolaire catholique Nouvelon, de l’Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques (AFOCSC) et du Consortium Centre Jules-Léger (CCJL) au cours de la dernière année.

1. élection à la vice-présidence

Mme Salituri invite les membres à soumettre les candidatures au poste de vice-présidence du Conseil.

La candidature de M. Montpellier est proposée par Mme Essiembre et appuyée par M. Lemoyne. Mme Salituri demande à M. Montpellier s’il accepte la nomination. Il accepte.   
Mme Salituri demande une deuxième et troisième fois s’il y a d’autres candidatures. N’en voyant pas, elle déclare M. Montpellier élue à la vice-présidence par acclamation.

PROPOSÉ PAR : Mme Essiembre RÉSOLUTION : 24-104

APPUYÉ PAR : M. Lemoyne ADOPTÉE

**« QUE le Conseil scolaire catholique du Nouvel-Ontario déclare M. Montpellier élu par acclamation à la vice-présidence du Conseil, pour un mandat d’un an se terminant le  
14 novembre 2025. »**

Un suivi sera assuré auprès du Service des finances et des achats pour ajuster l’allocation du montant de base et du montant de base pour la vice-présidence de Mme Essiembre et de  
M. Montpellier pour leur rôle respectif.

1. mot de la vice-présidence élue

M. Montpellier félicite Mme Salituri. Il espère bien remplir son rôle, surtout qu’il est maintenant à la retraite et peut se permettre de donner plus de son temps.

1. constitution des comités
   1. Règlement de procédure - Article 7 - Comités
   2. [GOU 16.0 Comités du Conseil](http://docs.nouvelon.ca/doc/DA/GOU16_00.docx)
   3. Calendrier des réunions du Conseil et des comités 2024-2025

M. Henry indique qu’il y a une certaine flexibilité d’ajuster le calendrier au besoin. Seules les réunions des comités tenues en présentiels ou en Teams sont celles du Comité de vérification et du Comité consultatif pour l’enfance en difficulté.

* 1. Composition des comités 2025

M. Henry invite Mme Mainville à présenter le tableau de consultation sur la composition des comités du Conseil pour l’année 2025. Il invite les membres à lui faire part de leurs commentaires à la suite de l’exercice de consultation sur leurs choix. Les membres seront convoqués aux réunions des comités sur lesquels ils/elles siègent.

Le tableau ajusté de la composition des comités politiques 2025 sera acheminé aux membres par courriel et une copie leur sera remise à la réunion du Conseil en janvier.

M. Henry note que M. Jean-François Boulanger deviendra le doyen du Conseil ontarien des directions de l’Éducation de langue française (CODELF) après son départ à la retraite.

PROPOSÉ PAR : M. Joanisse RÉSOLUTION : 24-105

APPUYÉ PAR : M. Berthiaume ADOPTÉE

**« QUE le Conseil scolaire catholique Nouvelon approuve la structure des comités du Conseil 2025 telle que précisé à l’annexe GOU 16.0.1 Mandats des comités du Conseilainsi que la sélection des membres aux divers comités, et ce, jusqu’à la prochaine réunion inaugurale :**

**COMITÉS PERMANENTS**

* **Comité consultatif pour l’enfance en difficulté** (mandat de 4 ans)
* **Comité d’apprentissage parallèle dirigé**
* **Comité de participation des parents**
* **Comité de vérification** (mandat de 4 ans)

**COMITÉS SPÉCIAUX**

* **Comité d’appel à une suspension ou à un renvoi**
* **Comité d’évaluation du rendement de la direction de l’éducation**
* **Comité de gouvernance**

**COMITÉ CONSULTATIFS**

* **Comité d’affaires et des relations de travail**
* **Comité de leadership en éducation catholique**
* **Sénat des élèves**

**COMITÉS EXTERNES**

* **Conseil d’administration de l’Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques (AFOCSC)**
* **Sénat des élèves de l’AFOCSC**

1. questions diverses
   1. Destruction des bulletins de vote - Sans objet (Motion 24-106 retirée)
   2. Signataires autorisés

Mme Barrette indique que les signataires autorisés furent approuvés en décembre 2010 la dernière fois. La motion est déposée à la suite de la vérification interne et aux fins de conformité.

PROPOSÉ PAR : M. Lemoyne RÉSOLUTION : 24-106

APPUYÉ PAR : Mme Essiembre ADOPTÉE

**« QUE les personnes occupant les postes de secrétaire-trésorier et de surintendance d’affaires et de finances du Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario soient par la présente autorisées à signer, à prélever, à accepter, à endosser, à acquitter et à déterminer les montants dû à l’institution financière ou devant être payées par celle-ci, à certifier tous relevés de comptes s’y afférents et, en règles générales, à faire avec l’institution financières toutes transactions qui pourraient s’avérer utiles et à recevoir de la part de l’institution financière tous chèques, billets à ordre, factures et pièces comptables ayant été tirés sur le compte dudit Conseil;**

**QUE les signataires autorisés délèguent à la direction et aux coordonnateurs du Service des finances et des achats à effectuer les transactions de paiement de la paie et des comptes-fournisseurs auprès de l’institution financière selon les contrôles internes mis en place;**

**QUE tous les documents qui ne requièrent pas le sceau du Conseil soient signés par les personnes occupant les postes de secrétaire-trésorier ou de surintendance d’affaires et de finances;**

**ET QUE tous les contrats, transferts, obligations, débentures, ententes et documents approuvés par le Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario nécessitant le sceau soient signés par la présidence ainsi que l’une ou l’autre des personnes occupant les postes de secrétaire-trésorier ou de surintendance d’affaires et de finances du Conseil. »**

* 1. Autorisation pour les emprunts bancaires

Mme Barrette indique que cette motion est déposée annuellement. Mme Barrette s’assurera de tous les suivis à effectuer. Le premier paragraphe est le même tandis que le deuxième est nouveau.

PROPOSÉ PAR : M. Lemoyne RÉSOLUTION : 24-107

APPUYÉ PAR : Mme Essiembre ADOPTÉE

**« QUE les personnes occupant les postes de présidence et de secrétaire-trésorier du Conseil soient par la présente autorisées à emprunter les sommes d’argent requises de l’institution financière du Conseil scolaire de district catholique du Nouvel‑Ontario pour couvrir les dépenses courantes ou d’immobilisations jusqu’à ce que les subventions provinciales aient été reçues et à payer ou s’engager à payer l’intérêt sur les sommes ainsi empruntées au taux préférentiel ou à un taux plus avantageux. À tout moment donné, le montant maximal d’un emprunt en cours ne doit pas dépasser quinze (15) millions de dollars (15 000 000 $) à moins que l’autorisation n’ait été accordée par voie de résolution du Conseil. Ce montant est assujetti à une réévaluation annuelle de la part de l’institution financière;**

**ET QUE les personnes occupant les postes de secrétaire-trésorier conjointement avec le poste de surintendance d’affaires et de finances soient autorisées à signer les renouvellements de prêts autorisés par le Conseil ainsi que les lettres de garantie comprises à l’intérieur du montant maximal autorisé. »**

1. rapport annuel du directeur de l’éducation et secrétaire-trésorier 2023-2024

M. Henry présente les faits saillants de son rapport annuel 2023-2024.

M. Henry remercie Mme Mainville et l’équipe de Mme Cyr de l’appui dans l’élaboration de son rapport annuel, ainsi que les directions d’écoles qui y ont contribué avec leurs partages de réalisations. Il remercie les élus de leur rôle de catalyseur et apprécie leur travail et leur présence dans nos écoles. Il souligne que les élèves sur la page titre sont nos élèves et note le talent incroyable de l’élève de l’école St-Pierre, qui parle couramment cinq langues. Il fait la lecture de son mot du directeur de l’Éducation et secrétaire-trésorier et poursuit à dévoiler les accomplissements et les succès de la dernière année scolaires. Le CSC Nouvelon a de quoi à être fier de son taux de diplomation qui est le plus haut des conseils scolaires de langue française dans le Nord et un des plus élevé en province.

En réponse à la question de Mme Allen, Mme Rossini explique de quoi s’agit l’approche collaborative en salle de classe. Les élèves sont appelés à collaborer et l’enseignant est comme un facilitateur. Les élèves apprécient cette stratégie d’apprentissage.

Le rapport annuel en format accessible sera disponible sur le site Web du CSC Nouvelon avant le 31 janvier 2025.

PROPOSÉ PAR : Mme Aubin-Gagné RÉSOLUTION : 24-108

APPUYÉ PAR : M. Gervais ADOPTÉE

**« QUE le Conseil scolaire catholique du Nouvel-Ontario reçoive le Rapport annuel 2023-2024du directeur de l’Éducation et secrétaire-trésorier tel que présenté lors de la réunion inaugurale le 19 novembre 2024. »**

1. levée de la séance

Mme Salituri remercie M. Michaud, M. Boulanger et M. Séguin de leur présence en Teams.

Il est proposé par Mme Essiembre, appuyé par M. Legault, que la séance soit levée à 16 h 54.

Adoptée

Suzanne Salituri,

Présidente

Paul E. Henry, OStJ, CD, EAO, M.Éd., ECCM, FNWC, FRSA

Directeur de l’Éducation et secrétaire-trésorier